



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

2602

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES

LE PREFET

Nice, le 10 MARS 2020

R: 2C 117 585 2990 3

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Président,

Par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017 modifié le 11 mai 2018, l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite sur la commune de Cannes. La DDTM est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études Suez.

L'élaboration du projet de PPR d'inondations a fait l'objet de trois réunions des personnes publiques associées et d'une réunion publique en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral de prescription du 5 décembre 2017.

Le 10 juillet 2019, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR inondations de la commune de Cannes.

Monsieur le président de la Délégation
Provence-Alpes-Côte d'Azur
auprès du centre national de la propriété forestière
7, impasse Ricard-Digne
13004 Marseille

Vu Le Commissaire Enquêteur
Odile BOUTELLER

Compte tenu des échéances électorales, un délai supplémentaire de deux (2) mois sera accordé aux personnes publiques associées pour remettre leur avis. J'attire donc votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de quatre (4) mois qui suit la réception de la présente lettre, en application de l'article R562-7 du code de l'environnement, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la direction départementale des territoires et de la mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Pour le Préfet,
Le sous-préfet de Nice-montagne
SPNM-4488



Yoann TOUBHANS

P.J : un dossier de PPR valant porter à connaissance
Copie : Madame la Sous-Préfète de Grasse



LA POSTE

Ex : N° de suivi...

Espace Particuliers



(https://aide.laposte.fr/)



(https://www.laposte.net /accueil)

Le Groupe

Accueil / > Suivre une lettre, un Colissimo ou un envoi Chronopost

Suivre un envoi



Informations ⓘ

Face à la situation sanitaire inédite, La Poste se mobilise pour assurer la continuité de ses missions de service public notamment la distribution du courrier, des colis et de la presse, tout en préservant la santé de ses clients et des postiers. [En savoir plus \(https://aide.laposte.fr/categorie/covid-19/\)](https://aide.laposte.fr/categorie/covid-19/).

Renseignez le n° de suivi ou d'avis de passage de 11 à 15 caractères

2c11758529903

Rechercher

(https://www.laposte.fr/outils/suivre-vos-envois)



Lettre Recommandée N°2C11758529903

TYPE DE LIVRAISON

Courrier remis contre signature

Besoin d'aide ?



LA POSTE
Ex :
Pris en charge par La Poste
En cours d'acheminement
Accès rapides
Particuliers
suivi...
mardi 10 mars

Arrivé sur le 0 3 de
distribution

Courrier en distribution
(<https://aide.laposte.fr/>)

Courrier distribué
mercredi 11 mars

Le Groupe

Votre courrier est distribué à son destinataire contre sa signature.

Détail de toutes les étapes

DATES	ÉTAPES
mercredi 11 mars	Votre courrier est distribué à son destinataire contre sa signature.
mercredi 11 mars	Votre courrier est arrivé dans le site en vue de sa distribution.
mardi 10 mars	Votre courrier a été remis à La Poste par l'expéditeur.

Besoin d'aide ?